



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**Séance du 6 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six février, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 02/02/2023
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 15 Dominique RÉGEARD, Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Jacques DENOYELLE, Annick DAGIEU, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY
Votants : 16 Valérie DESQUESNE donne pouvoir à Alain DESMEULLES
Absents excusés : 4 Valérie DESQUESNE, Florent PREVOST, Isabelle TALARD, Edith ABDESLAM
Secrétaire de séance : Marie-Claude RABASSE

Objet : Ecole communale de Musique d'OUISTREHAM : convention de mise à disposition d'un professeur de l'école de musique 2022/2023

- Vu la convention de mise à disposition d'un professeur de l'école de musique 2022/2023 au sein du groupement scolaire R. Lemonnier de LION-SUR-MER ;
- Entendu l'exposé de monsieur le maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (16 voix pour) :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un professeur de l'école de musique 2022/2023 avec la ville d'Ouistreham auprès du groupement scolaire de LION SUR MER.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

P.J : convention 2022/2023

Pour extrait conforme  
Le Maire, D. RÉGEARD



Accusé de réception en préfecture  
014-211403654-20230206-COM2023-02-5-5-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2023  
Date de réception préfecture : 09/02/2023